

26 mars 1884.

14250.8146.



Procuration
Fleytaux

Pardevant M^{rs} Léon Morel Gabriel Lombard Morel
et son collègue notaires à Lyon, soussignés.

Ont comparu :

M^r Julien Martial Fleytaux, mazon et dame Jeanne
Abian, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Lyon,
rue Pierre Cornille n^o 156.

, Mariés sous le régime de la communauté légale
de biens à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur
union, célébrée à la mairie de Lyon, troisième
arrondissement le quinze janvier mil huit
cent quatre vingt quatre, (ainsi déclaré par
les comparants.)

Lesquels ont, par les présentes, déclaré constituer pour
leur mandataire spécial,



M^r Léon Morel Fleytaux, cultivateur, demeurant
à Maud, Commune de Rogère,
auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leur nom,
toucher et recevoir de M^r Jean Brousseau, mazon et dame
Marie Champyemand son épouse, demeurant ensemble à Rogère,
Commune de Rogère (Creuse) ou de tous autres qu'il appartiendra
la somme de cent francs, montant en principal d'une obligation
souscrite au profit de M^{rs} Fleytaux par M^r et M^{me} Brousseau,
suivant contrat reçu par M^r Camille, notaire à Rogère, le quatre
mars mil huit cent quatre vingt trois, enregistré, recevoir égale-
ment tous intérêts échus et à échoir de la dite somme.

À défaut de paiement et en cas de contestations quelconques,
exercer toutes les poursuites nécessaires; en conséquence, ester et
comparaître devant tous juges de paix, traiter, transiger, com-
promettre; se concilier, sinon assigner et défendre devant tous
tribunaux compétents, obtenir tous jugements et arrêts, les faire
mettre à exécution par tous les moyens et voies de droit, notam-
ment par la saisie immobilière, en son deviser, produire à tous
ordres et distributions, toucher le montant des collocactions et con-

LOMBARD
NOTAIRE

ENREGISTRÉ À LYON A.C. 1. le 14 Mars 1884
N° 448 REQU TROIS FRANCS SOIXANTE QUINZE CENTIÈMES

Ames et le notaire
acte reçu par M. Lombard
de la République N° 26
Lan mil huit cent quatre vingt quatre
Le Vingt six Mars
En présence de
M. Pierre Dumas, polisseur sur métaux, demeurant à Lyon, rue de la Part Dieu N° 91
M. Léonard Fleury, maçon, demeurant à Lyon, rue Villedois N° 27.

donnations au profit des comparants.
De toutes sommes reçues ou payées donner ou retirer quittances et décharges valables, consacrer toutes mentions et subrogations sans et garantir, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions prises pour sûreté de la dite créance à quelques bureaux, sous quelques colonnes et numéros qu'elles aient été prises.

Aux effets ci dessus passer et signer tous actes et documents et substituer et généralement faire le nécessaire, promettant l'exécuter et ratifier au besoin.

Dont acte sur modèle présenté et rendu.
Fait et passé à Lyon en l'étude de M. Lombard,
de la République N° 26.
Lan mil huit cent quatre vingt quatre.
Le Vingt six Mars.

En présence de,
M. Pierre Dumas, polisseur sur métaux, demeurant à Lyon, rue de la Part Dieu N° 91
M. Léonard Fleury, maçon, demeurant à Lyon, rue Villedois N° 27.

Qui en
mot commun, mil
D
F

„ Censons qui ont attesté aux notaires
„ sous signes l'identité et la capacité civile des
„ comparants qu'ils ont déclaré bien connaître.
„ Lecture faite les témoins ont signé
„ avec les notaires, M. et Madame Fleury ayant
„ déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Dumas Fleury
Lombard-Mohel Notaire
Cour d'Appel
A Lyon